

Bibliographie : Question de Savoie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **5 (1860)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tons de montagne, seraient composés d'hommes intelligents, robustes, bons marcheurs et bons tireurs, comme le sont presque tous nos montagnards.

On ne demanderait aux bataillons de chasseurs que les mouvements indispensables de l'école de bataillon, et si l'on voulait porter à six semaines ou plutôt deux mois le temps d'instruction de leurs recrues, il resterait assez de temps pour exercer convenablement le tir, le service de tirailleurs et le service de sûreté. Du reste, le soldat mettant généralement beaucoup d'intérêt aux exercices qui préparent aux dits services, il y a lieu de croire que la troupe se formerait d'une manière satisfaisante dans le temps demandé pour l'instruction.

Nous espérons avoir montré l'importance d'une bonne infanterie légère, nous croyons avoir aussi démontré que nous n'en avons pas assez, et que celle que nous avons n'est pas suffisamment exercée. Nous répétons encore que le peu de temps consacré à l'instruction de notre infanterie ne permet pas de lui apprendre ce qu'on enseigne dans les armées permanentes. Nous avons dit que même dans ces armées on a formé des corps spéciaux d'infanterie légère, et nous en avons conclu que nous aussi nous avons besoin d'une semblable infanterie. Nous croyons que la formation de bataillons de chasseurs remplirait cette lacune dans notre armée, et que nos populations nous fourniraient pour cela des matériaux excellents.

Il va sans dire que nous ne proposons aucun changement dans l'instruction, la formation et l'armement des bataillons fédéraux ; il nous semble seulement que l'on pourrait armer tout le bataillon du fusil Burnand-Prélat et réserver le fusil de chasseur pour les bataillons légers.

Ce travail est bien loin d'épuiser le sujet qu'il traite ; il y aurait encore bien des choses à dire là dessus, mais je crois en avoir dit assez pour éveiller l'attention de mes camarades sur un point aussi important, et provoquer une discussion qui pourra faire jaillir de nouvelles idées.

DE MANDROT, major fédéral.

BIBLIOGRAPHIE.

- 1° *Mémoire sur les rapports entre la Suisse et la Savoie neutralisée*, 1 brochure in-4°. Berne, imprimerie Veingart, 1859.
- 2° *La Suisse dans la question de Savoie*, 1 brochure in-8. Berne et Lausanne, 1860.
- 3° *La Suisse et la Savoie* considérées dans leurs relations de neutralité, trad. de l'allemand du D^r A. de Gonzenbach, précédé d'une introduction (par M. E. Dapples, membre du Conseil national), 1 volume in-8°, 1860.
- 4° *La question de Savoie*, par William de la Rive. Genève et Paris, Joël Cherbuliez, 1860, 1 brochure in-8°.
- 5° *Rapport du Conseil fédéral aux Conseils législatifs de la Confédération concernant la question de la vallée des Dappes*. Berne, imprimerie Weingart, 1859, 1 brochure in-8°.

Nous croyons devoir mentionner ces diverses publications se rapportant à une

question qui préoccupe aujourd'hui toute l'Europe, et qui a une face éminemment militaire au point de vue de la défense de la Suisse occidentale.

Chacun connaît ce qu'on appelle la question de Savoie, puisque question il y a : Les circonstances de la dernière guerre et la paix qui l'a suivie ont donné quelque motif de croire que la Savoie pourrait bien être, d'une façon ou de l'autre, annexée à la France. Cette prévision, hasardée ou pas, a mis la Suisse dans l'obligation de se prémunir éventuellement contre les conséquences fâcheuses qui pourraient résulter pour elle de ce remaniement territorial à ses frontières, si la portion de la Savoie comprise dans la neutralité helvétique devait aussi passer à la France. A cet effet, le Conseil fédéral a élaboré le *Mémoire* mentionné ci-dessus et en a adressé, dit-on, un exemplaire à toutes les puissances signataires des traités de 1815. Ce *Mémoire*, dont nous avons parlé précédemment, est fort instructif au point de vue historique et renferme des considérations militaires frappées au coin des bons principes de la stratégie. Si nous osions cependant élever un reproche contre ce document, nous signalerions que l'auteur, sans doute absorbé par ses recherches sur les événements de 1814 et 1815, s'est un peu trop laissé entraîner par le courant de cette époque. Sous cette influence, il plaide sa cause devant les ennemis de la France, ce qui nous paraît peu opportun. N'eût-il pas mieux atteint son but, pour autant que nous pouvons connaître ce but, en tenant davantage compte de la différence immense des situations entre 1815 et 1860? Alors la France était écrasée et la dynastie de Napoléon proscrite à perpétuité; aujourd'hui l'empire français est devenu, sous un nouveau Bonaparte, l'Etat le plus puissant de l'Europe. Aussi nous ne comprenons pas l'utilité qu'a pu trouver ledit *Mémoire* à faire sonner si haut les services rendus aux alliés par nos gouvernants de 1815, ainsi que l'invasion de la France par 40 mille Suisses. Il eût été plus sage de laisser dans l'ombre ces tristes souvenirs.

La brochure N° 2, qu'on attribue à M. Vuillemin, est, dit-on, semi-officielle. C'est une élégante paraphrase du *Mémoire*, avec un peu plus de ménagements, dans la forme, pour la France et le Piémont. Les conclusions vont plus loin cependant que le document officiel, et témoignent du désir de voir une portion de la Savoie neutralisée se réunir à la Suisse.

La troisième publication est un recueil précieux de documents sur toute cette question, avec une introduction démontrant éloquemment l'importance pour la neutralité suisse de n'être pas enclavée de tous côtés par la France.

La quatrième brochure fait encore un pas de plus. Avec une brillante verve et un style fort entraînant, elle fait de la propagande suisse dans le Chablais et le Faucigny, diversion fort utile aux anti-séparatistes de Chambéry.

Enfin la cinquième nous paraît aussi, au double point de vue historique et diplomatique, n'être pas étrangère à la question de Savoie. L'origine des complications sur la vallée des Dappes a bien quelque connexion avec la réunion des communes sardes au canton de Genève en 1815 et avec les décisions d'alors sur la zone neutralisée. Aussi le rapport sur la vallée des Dappes renferme-t-il plusieurs

points communs au *Mémoire* sur la Savoie. Nous ne voulons pas rechercher s'il n'y aurait peut-être pas quelques autres rapprochements à faire entre ces deux débats internationaux, et si l'on ne s'est pas proposé de les faire marcher l'un aidant l'autre. La conception ne manquerait pas d'habileté, car assurément il n'y aurait rien à perdre à troquer le val des Dappes contre le Chablais et le Faucigny ! Puissent la France et le Piémont trouver leur compte à un tel arrangement et y donner les mains !

En résumé, ces cinq publications éclairent d'une manière complète, au point de vue suisse, la question dite de Savoie. Réussiront-elles aussi bien à l'avancer ? A-t-on pris pour cela la meilleure voie ? A-t-on bien débuté en faisant du bruit en Europe plutôt qu'en cherchant à s'entendre avec les premiers intéressés et à convenir éventuellement avec eux de compensations convenables ? C'est ce que l'avenir nous dira. En attendant, notre littérature et nos collections historiques se seront enrichies de quelques productions très remarquables.

L'Assemblée fédérale a adopté, avec divers amendements, le projet portant création d'une école d'instruction pour les aspirants officiers et les officiers d'infanterie. Cette loi a été l'occasion d'assez vifs débats dans le sein des Chambres, résultant de la crainte éprouvée par quelques députés que ce ne fût un premier pas vers la centralisation de l'infanterie. Nous ne pouvons partager de telles craintes, et nous croyons que cette institution répond à un besoin senti dans l'armée fédérale. Quelques cantons n'ont pas d'écoles de ce genre, et il est cependant nécessaire de leur fournir les moyens de mettre leurs jeunes officiers au niveau de leurs Confédérés. La Confédération a mieux agi, selon nous, en ouvrant aux cantons une école facultative qu'en les forçant d'instruire leurs officiers d'après un mode déterminé.

Mais nous regretterions l'adoption de cette loi si elle devait servir à créer un corps de cadets dans l'infanterie suisse, comme dans les armes spéciales, luxe inutile pour nos milices et système vicieux d'éducation militaire.

Voici, d'après la *Schweiz. Militär-Zeitung*, le résultat des reconnaissances stratégiques qui ont été opérées par les officiers de l'état-major fédéral en 1859. Le Conseil fédéral a chargé l'inspecteur du génie d'achever les études sur la position de St-Maurice et de présenter à ce sujet des plans et devis. La position de Pomy, à l'ouest d'Yverdon, doit aussi être étudiée, afin de voir si elle est apte ou non à recevoir un grand camp retranché ; en cas d'affirmative, les plans devront être dressés. Enfin, le Conseil fédéral s'est occupé de la construction de quelques nouvelles routes communiquant du Valais et de la vallée du Rhône avec l'intérieur de la Suisse. Quatre projets sont préparés et le Conseil a demandé aux cantons intéressés si les relations entre les diverses localités font désirer l'établissement de ces routes et si les cantons sont disposés à y coopérer. — Cette année, les reconnaissances se feront dans le canton des Grisons ; on alternera ainsi d'année en année